

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 7

Artikel: Cinquante ans après : tout en battant la semelle
Autor: Pfluger, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

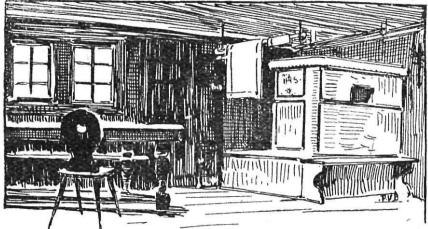
Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Griton fajai pas cheimbliein d'avai odzu... Tot parai, on momeint apri, la vaica que ojotte comme che d'avaf ouna pudze et que recoumethe à tapotà lo lévet, ma tot balamein et tot d'orn coup ché reviré vers lo Djosoune que la guegnivé et lai fà à la bouna:

— Dis-vai, Djosoune, épai que dé onco pas tant, tant... tant terublamein tâ!

(*Le Progrès*)



CINQUANTE ANS APRÈS

Tout en battant la semelle.

Ly a eu le 1^{er} février cinquante ans que les premiers soldats de l'armée de Bourbaki se réfugiaient sur le sol helvétique. Emues de toutes les misères qu'elles voyaient défilier devant leurs yeux, nos populations se dépensèrent sans compter pour soulager les souffrances de tous ces jeunes gens partis pleins de santé et d'illusions et qui, accablés de fatigue, affaiblis par les privations de toute sorte, taillonnés par un ennemi impitoyable, se traînaient aux routes du Jura, pour aller demander asile à un pays voisin où ils espéraient trouver enfin la fin de leur martyre.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en rappelant quelques épisodes de ce temps mémorable, glanés dans le rapport que présenta un caporal du bataillon de carabiniers — le caporal Charles Pfleider, de Lausanne — à l'occasion d'un banquet qui commémora, en 1896, le 25^{me} anniversaire de l'occupation des frontières.

Occupation des frontières en 1871.

5^{me} bataillon de Carabiniers

Rapport de la Cie No 3, lu à la réunion du bataillon pour fêter le 25^{me} anniversaire de l'occupation.

Le 24 janvier 1871, le bataillon de carabiniers n° 5, composé des Cies 3, 8, 10 et 30 se réunissaient à Morges, à 9 heures du matin, dans la cour de l'arsenal.

L'état-major était composé de MM. le major Bron, l'adjudant Thury, le quartier-maître Cuagny et le docteur Duplessis. Les commandants de Cies étaient MM. les capitaines Renévier, Paeche, Glardon et Grayloz. Hélas ! aujourd'hui, à ce 50^{me} anniversaire, il ne reste de tout le corps d'officiers de notre bataillon que le lieutenant G. Dubois et l'aspirant P. Mermot. Toute la journée fut consacrée à l'organisation du bataillon, visite sanitaire, distribution de cartouches, etc. A 2 h. le bataillon prêta serment au drapeau en présence de M. le conseiller d'Etat Bornand. Comme nous ne devions partir que le lendemain, nos fourriers distribuèrent les billets de logement.

Après une soirée très gaie, soit à l'hôtel de la Couronne, soit à celui de la Croix-Blanche, nous regagnâmes nos logements pour essayer de dormir quelques heures, car le bataillon était appointé pour 1 h. de la nuit.

25 janvier. — À minuit, déjà, notre fanfare sonna l'assemblée et chacun de s'équiper rapidement pour rejoindre sa compagnie. La neige tombait dru et nous n'avions pas mal l'air de fantômes glissant sans bruit le long des maisons. A la gare un train nous attendait. L'embarquement ne fut pas long. Mais quel trajet ! neuf heures de chemin de fer pour arriver à Bienne. Il est vrai de dire que la voie était encombrée par les neiges. Nous arrivâmes à Bienne en même temps qu'un bataillon bernois qui, comme nous, gagnait la frontière.

Un repos de deux heures nous fut accordé, pendant lequel chacun chercha à se procurer à dîner. Ce qui ne fut pas chose facile, pour beaucoup. A 1 heure, le bataillon se mettait en marche et gravissait, non sans peine, les pentes du Jura. Malheur à ceux qui n'avaient pas des souliers ferrés ; les routes étaient couvertes de verglas et j'ai souvenir de plus d'un camarade dont le nez paya cher cette imprévoyance ; celui de l'ami Marc, entre autres.

Lorsque nous entrions à Tavannes, vers les 6 heures du soir, il faisait déjà nuit noire et un froid excessif.

C'est dans ce village que se passe le premier épisode comique de la campagne.

Un de nos camarades, ayant trop fêté Bacchus, on le mit sur un des chars d'équipages. En arrivant à

Tavannes, on l'avait transporté sur un des lits de l'aubergerie. Quelques officiers voulant faire une farce à notre docteur, l'avisaient qu'il y avait un homme gelé. Le conscientieux docteur alla examiner le type, et, après l'avoir déshabillé, commença les frictions d'usage en pareil cas. Au bout d'un moment le patient se réveilla et grommela entre ses dents, ne comprenant pas ce qui se passe. Mais le docteur, croyant l'avoir rappelé à la vie, le supplia de rester tranquille et de le laisser continuer. A la fin, le patient se leva sérieusement et commença à la trouver mauvaise. Tout s'explique alors et vous jugez des quolibets qu'essuyèrent les héros de l'aventure.

Trois des compagnies furent cantonnées dans le village ; la notre eut l'agrément de faire encore route jusqu'à Reconvillier accompagnée de porteurs de lanternes, car on n'y voyait goutte.

J'eus un billet de logement avec le frater Duport. Nous étions tombés chez un charpentier, très bon homme, mais qui manquait de place. Il nous fourra dans une sorte de galettes ouvert à tous les vents. Nous nous blottîmes tant bien que mal dans l'unique lit, mais, bientôt, le froid intense nous réveilla et pour ne pas qu'on nous trouve gelés le matin, nous dûmes endosser tous les vêtements disponibles que contenait nos sacs.

Au petit jour, la fanfare joua la diane et nous n'eûmes que le temps de boucler nos sacs et d'aller rejoindre le bataillon qui était déjà prêt à partir de Tavannes.

La deuxième étape fut rude pour beaucoup de camarade ; avec nos sacs surchargés de la couverture militaire et garni de tout au monde. Les réins commençaient à nous faire joliment mal. Heureusement que les forts aidèrent les faibles, et nous arrivâmes encore très tôt à Saignelégier où un repos bien mérité nous fut accordé.

Là, le bataillon se disloqua ; tandis que les Cies 10 et 30 se rendent à Montfacon et à Soubey ; la 3 et la 8 font route pour Goumois et Vautenaivre. C'est en descendant de Saignelégier à Goumois que le cheval de notre commandant gagna son surnom de Guillame Tell, pour avoir enlevé d'une ruade la pomme qui se trouvait à l'avant du traîneau.

Profitons du trajet pour jeter un coup d'œil sur les « célébrités » de la compagnie : voici d'abord le grand caporal Bovard, un ancien légionnaire ; puis Blanc l'Aurore boréale (cheveux rouges) ; Rohrbach dit Minimun : Cuénoud la Doubture ; Chevalley la Colle ; Guignet dit Beau-Canon ; Martin dit Belle-Gamelle ; et enfin Dugon le Financier et Penrad le Romancier. Notons encore Pache Bobéchon, Foretay l'Obus, Chaudet Mes Pieds et nous aurons terminé la série.

Nous arrivons d'assez bonne heure à Goumois et nous pouvons déjà prendre nos quartiers, les uns dans des chambres, les autres dans des écuries ou des boîtons ; je suis au nombre des premiers. Nous logeons une douzaine chez le papa Casimir Bartolo, monteur de « boîtes », une vieille bonne tête, qui a deux gentilles filles. On nous a mis de la paille dans une chambre du premier étage et la nuit nous sommes installés en rond, les pieds tournés au centre. Nous nous arrangeons de notre mieux quant à nos repas et bientôt nous sommes comme de la famille.

L'état-major et les officiers sont logés chez les Gachot et Froidevaux.

Pendant toute une semaine nous avons eu une vie des plus régulières. Tous les deux jours nous montions la garde. Le matin à 8 heures appel et en général théorie ; après-midi, à 2 heures, appel à nouveau et quelquefois promenade par section ou toute la compagnie. Chaque soir, un groupe de dix hommes est envoyé pour loger au moulin dit des « Six filles », à vingt-cinq minutes de Goumois, un moulin à noter, celui-là. Ceux qui y ont logé se souviennent avec plaisir de ces six robustes montagnards filant leurs quenouilles et du bon vieux papa racontant des anecdotes en fumant sa pipe.

Le corps de garde est établi dans une cuisine et nous avons le loisir d'admirer de superbes pièces de lard suspendues dans son immense cheminée ; ce sont ces mêmes pièces de lard que nos camarades genevois ont fait griller en bloc le soir même de notre départ de Goumois. Puisque nous nous sommes au corps de garde, rappelons les rondes envoyées chaque nuit à Vautenaivre, village perché sur une colline et que l'on atteint par une rampe dans le genre de celle du Calvaire. Avec le verglas habituel, vous pouvez juger des nombreuses parterres qu'on faisait avant d'atteindre le sommet. La descente, par contre, allait tout seul, le fusil servant de luge. Les gardes de nuit étaient sérieuses ; deux heures durant il fallait battre la semelle par un froid variant de -10 à -20°. Il est vrai de dire que les sentinelles étaient doubles et munies d'anciens manteaux de cavalerie excessivement chauds.

(A suivre.)

UNE RECOMMANDATION MEDICALE A LAUSANNE, AU XV^{me} SIÈCLE

A la fin du XV^{me} siècle, vivait à Lausanne, sous le gouvernement de l'évêque Aymon de Montfaleon, un médecin assez réputé, Humbert Baillif, originaire d'Ecublens, et au sujet duquel les archives cantonales possèdent quelques documents le représentant comme un propriétaire foncier de quelque envergure, ce qui tend à prouver qu'à cette époque du moins, la médecine n'était pas une mauvaise profession. Pourtant il semble qu'à un moment donné, maître Humbert Baillif rencontra quelques détracteurs. Il s'en ouvrit au bailli épiscopal de Lausanne, noble Henri de Praroman, qui avait été l'un de ses clients, et ce haut magistrat lui fit de bonne grâce, le 26 mars 1490, l'attestation suivante qui est unique pour l'époque.

« Nous Henry de Praroman, donzel, coseigneur de Chapelle voudanne, bailli de Lausanne, scavois a tous ceux qui ces présentes lettres verront et ouront. Que tant par vray cognosance quavons que aussy par les rappers et attestations de plusieurs notables personnes gens deglise nobles citiens borgois et habitans hommes et femmes que aultres gens dignes de foy de la cite, ville et conte dudit Lausanne, et mesmement par lexperience quest maistresse des choses, avons este et fumes dehuenement informe et conciones : Que honnable homme Humbert Baillif, licencie en art et pratique de medecine, borgois du dict Lausanne, longtemps ha et par le temps qu'il ha converser avant et depuis qu'il ha pris et contrait burgesysie au dict Lausanne et eis lieux circonvoisins en pratiquant et usant du dict art et faculte de medecine. En lesquelx cite, ville, conte de Lausanne, et autres lieux circonvoisins par la diligence science, art et industrie moyennant layde de Dieu a guery, restaure et fait parvenir en convalescence et sante de corps en brief plusieurs personnes que lavons seu au vray tant pour vray experience faite en nostre personne que par l'actestation de plusieurs de ceux qu'il a heu en gouvernement qui par devant nous en jugement seans en l'auditoire de nostre grand cour de nostre bailliage de Lausanne le jour et lan cy dessous escript, ont affermé par seremens que par l'entremise, astucie et bonne diligence dudit maistre Humbert et moiennant la dictie ayde de Dieu soi et par parvenu a convalescence et sante de plusieurs et diverses maladies. Et avec ce la fame publique et commune renomme est telle audict pays et lieux circonvoisins. Et pour ce que verite quest chose sainte et sur tout fait a louer Nos ledict bailli nous commande ces presentes nos lettres scelle de nostre propre sceau et signé du signé manuel du notaire publice clerc juré et scribe commun de nostre dictie cour, en tesmoing des choses sus escriptes. Donne en l'auditoire de nostre dictie cour du bailliage de Lausanne le vendredi apres la dimanche que lon charte en sainte église pour l'office ou l'introite de la messe de Letare Jer. Le vingt six jour dou moys de mars lan de grace courant mil quatre cents nonante. »

Ce document se trouve aux archives de la ville de Lausanne, dans un registre de la cour de justice baillivale, coté F 5, où l'on voit aussi les différends que le fils et la fille de maître Humbert Baillif eurent avec différentes personnes au sujet de l'héritage paternel.

M. R.

MUSIQUE ET POÉSIE

LES beaux vers que voici sont d'un poète de chez nous, qui, malheureusement, nous a laissés dans l'ignorance de son nom — nous parlons du passé, car il est mort, sans doute, aujourd'hui.

*Dans un hymne d'amour peindre toute une vie,
Mettre son âme à nu dans un chant solennel,
Graver dans un sonnet le sceau de son génie,
Et par là se rendre immortel,*

*Faire jaillir des cieux un flot de poésie,
Répandre tour à tour le sourire ou les pleurs,
Enivrer tous les sens et racir tous les cœurs
Voilà le sort de l'Harmonie.*